

Sabbat après-midi, le 3 mai 2014

**La mort du Christ et la loi**

Il était impossible pour le pécheur de garder la loi de Dieu, sainte, juste et bonne, mais cette impossibilité a été éliminée par la justice impartie de Christ à l'âme repentante et croyante. La vie et la mort de Christ, au bénéfice de l'homme pécheur, avaient pour but de le restaurer dans la faveur de Dieu, en lui impartissant la justice qui satisferait aux exigences de la loi et trouverait l'acceptation de Dieu.

C'est toujours le dessein de Satan d'invalider la loi de Dieu et de déformer la vraie signification du plan du salut. En conséquence, il est à l'origine de l'erreur selon laquelle le sacrifice de Christ sur la croix du Calvaire avait pour but de libérer l'homme de l'obligation de garder les commandements de Dieu. Il a introduit dans le monde le mensonge qui prétend que Dieu a aboli Sa constitution, rejeté Ses normes morales, et annulé Sa loi sainte et parfaite. S'il avait fait cela, quel terrible prix aurait payé le ciel! Au lieu de proclamer l'abolition de la loi, la croix du Calvaire a proclamé avec un bruit de tonnerre son immuabilité et son caractère éternel. Si la loi avait pu être abolie, tout en maintenant le gouvernement du ciel, de la terre et des innombrables mondes de Dieu, Christ n'aurait pas eu besoin de mourir. La mort de Christ a répondu pour toujours à l'interrogation sur la validité de la loi de Jéhovah. En portant l'entière pénalité d'un monde coupable, Jésus est devenu le Médiateur entre Dieu et l'homme, afin de restaurer, pour l'âme pénitente, la faveur de Dieu et lui offrir la grâce de garder la loi du Très-Haut. Christ n'est pas venu abroger la loi ni les prophètes, mais les accomplir jusqu'à la dernière lettre. L'expiation du Calvaire a défendu la loi de Dieu, sainte, juste et véritable, non seulement devant le monde déchu mais aussi devant le ciel et devant les mondes qui n'ont pas chuté. Christ est venu magnifier la loi et l'honorer.

*Signs of the Times*, June 20, 1895, § 8; *La pratique de la foi*, pp. 118, 119.

Dimanche, le 4 mai 2014

**Mort à la loi**

Le péché n'a pas tué la loi ; il a tué l'esprit charnel de Paul. « Maintenant, dit-il, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli. » (Romains 7 : 6) « Ce qui est bon a-t-il donc été pour moi une cause de mort ? Loin de là! Mais c'est le péché, afin qu'il se manifestât comme péché en me donnant la mort par ce qui est bon, et que, par le commandement, il devint condamnable au plus haut point. » (Romains 7 : 13) « La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. » (Romains 7 : 12) Paul appelle l'attention de ses lecteurs sur la loi violée, et leur montre en quoi ils sont coupables. Il les instruit comme un bon maître d'école et leur montre comment revenir à une attitude d'obéissance envers Dieu.

Il n'y a ni sûreté, ni repos, ni justification dans la transgression de la loi. Aucun homme ne peut espérer être trouvé innocent devant Dieu, en paix avec lui par les mérites du Christ, aussi longtemps qu'il persiste à pécher. Il doit mettre fin à ses transgressions et devenir loyal et sincère. Quand le pécheur se regarde dans le grand miroir moral, il aperçoit ses défauts de caractère. Il se voit tel qu'il est, taché, souillé,

condamné. Il sait que la loi ne peut aucunement enlever la culpabilité ou pardonner le transgresseur. Il doit aller plus loin. La loi n'est qu'un pédagogue pour nous conduire au Christ. Il doit porter ses regards sur le Sauveur qui se charge de nos péchés. Dès que le Christ lui est révélé sur la croix du Calvaire, succombant sous le poids des péchés du monde entier, le Saint-Esprit lui montre l'attitude de Dieu à l'égard de tous ceux qui se repentent de leurs transgressions. « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » (Jean 3 : 16) *Selected Messages*, bk. 1, p. 213; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 250, 251.

La loi divine, telle qu'elle est présentée dans les Ecritures, a de vastes exigences. Chaque principe en est saint, juste et bon. La loi place les hommes sous son obligation par rapport à Dieu ; elle atteint les pensées et les sentiments ; elle produira la conviction du péché chez quiconque reconnaîtra ses transgressions. Si la loi ne concernait que la conduite extérieure, les hommes ne se sentiraient pas fautifs à cause de leurs mauvaises pensées, leurs désirs et leurs desseins coupables. Mais la loi exige que l'âme elle-même soit pure et l'esprit saint, que pensées et sentiments soient en accord avec la règle de l'amour et de la justice.

Par ses enseignements le Christ a montré la vaste portée des principes de la loi promulguée au Sinaï. Il a fait une application vivante de la loi dont les principes restent à tout jamais la grande règle de la justice, par laquelle tous seront jugés au grand jour où se tiendra le jugement, et où les livres seront ouverts. Il est venu accomplir toute justice; en tant que chef de l'humanité il a montré à l'homme comment agir de même, s'acquittant scrupuleusement de chaque devoir envers Dieu. Personne n'est contraint de perdre le ciel, vu la mesure de grâce offerte à tout homme. Quiconque s'y efforce peut atteindre à la perfection du caractère. Ceci constitue le vrai fondement de l'alliance nouvelle offerte par l'Evangile. La loi de Jéhovah est l'arbre; l'Evangile est la floraison parfumée et le fruit portés par cet arbre.

Quand l'Esprit de Dieu révèle à un homme la pleine signification de la loi, un changement de cœur se produit.

*Review and Herald*, April 5, 1898, § 1, 2; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 248, 249.

Lundi, le 5 mai 2014

**La loi du péché et de la mort**

En présentant le caractère obligatoire de la loi plusieurs ont négligé de dépeindre l'amour infini du Christ. Chargés de présenter au public de si grandes vérités, des réformes si importantes, ils n'ont pas estimé à sa juste valeur le sacrifice propitiatoire en tant qu'expression du grand amour de Dieu pour l'homme. L'amour pour Jésus et l'amour de Jésus pour les pécheurs ont été exclus de l'expérience religieuse de ceux qui étaient chargés de prêcher l'Evangile ; le moi a pris la Place réservée au Rédempteur de l'humanité. La loi doit être présentée aux transgresseurs, non comme une chose séparée de Dieu, mais comme exprimant sa pensée et son caractère. De même que la lumière solaire ne peut être séparée du soleil, la loi de Dieu ne peut être présentée convenablement à l'homme indépendamment de son divin Auteur. Le messenger devrait pouvoir dire : « La loi exprime la volonté de Dieu ; venez et constatez vous-mêmes que la loi est ce qu'a dit Paul - sainte, juste et bonne... » Elle censure le péché, elle condamne le pécheur, mais c'est pour lui montrer qu'il a besoin du Christ en qui se

Web page: [www.adventverlag.ch/egw/f](http://www.adventverlag.ch/egw/f)

trouvent en abondance miséricorde, bonté et vérité. S'il est vrai que la loi ne peut supprimer la peine encourue par le péché, et qu'elle met toute la dette du pécheur à son compte, il est vrai aussi que le Christ a promis un pardon complet à tous ceux qui se repentent et croient à sa miséricorde. L'amour de Dieu s'étend abondamment sur toute âme repentante et croyante. Seul le sang expiatoire peut effacer les stigmates du péché. Il ne fallait rien moins que le sacrifice de Celui qui est l'égal de son Père. L'œuvre du Christ - sa vie, son humiliation, sa mort, son intercession en faveur de l'homme perdu - rend la loi magnifique et honorable.

Bien des sermons sur les droits de la loi ont été prêchés sans Christ et n'ont pu, à cause de cela, convertir les âmes. Sans la grâce du Christ on ne peut faire un seul pas dans la voie de l'obéissance à la loi divine. Combien il importe, par conséquent, que le pécheur entende parler de l'amour et de la puissance de son Rédempteur et Ami ! Si l'ambassadeur du Christ doit affirmer avec force les droits de la loi, il devrait en même temps faire comprendre que personne ne peut être justifié en dehors du sacrifice expiatoire du Christ. Hors du Christ il ne peut y avoir que condamnation et une terrible attente du jugement suivi de la privation de la présence de Dieu. Celui dont les yeux se sont ouverts pour voir l'amour du Christ verra que le caractère de Dieu est plein d'amour et de compassion. Dieu ne semblera plus un être tyrannique, impitoyable, mais un père impatient d'embrasser le fils repentant. Avec le psalmiste le pécheur s'écriera : « Comme un père a compassion de ses enfants, l'Eternel a compassion de ceux qui le craignent. » (Psaume 103 : 13) Tout désespoir est balayé de l'âme quand le Christ est reconnu sous son vrai caractère.

*Review and Herald*, February 3, 1891, § 9, 10; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 435, 436.

« C'est par la loi que vient la connaissance du péché. » (Romains 3 : 20.) Car « le péché est la transgression de la loi ». (1 Jean 3 : 4) C'est la loi qui donne aux hommes la conviction du péché ; il faut qu'ils se sentent pécheurs, exposés à la colère divine, avant qu'ils puissent se rendre compte qu'ils ont besoin d'un Sauveur. Satan s'efforce continuellement d'ôter à l'homme le sentiment de la gravité du péché. Ceux qui foulent aux pieds la loi de Dieu accomplissent œuvre du grand séducteur ; ils rejettent, en effet, l'unique règle définissant le péché et troublant la conscience du transgresseur.

La loi de Dieu atteint les mobiles secrets qui, bien que coupables, sont souvent pris à la légère, alors qu'ils sont la base du caractère et ce qui permet de le juger. C'est le miroir dans lequel le pécheur doit se regarder s'il veut pouvoir apprécier sainement son caractère moral. Quand il se voit condamné par cette grande règle de justice, il doit sans retard se repentir de ses péchés et rechercher le pardon à travers le Christ. Négligeant ce devoir plusieurs tentent de briser le miroir qui révèle leurs défauts, et d'annuler la loi qui signale les imperfections de leur vie et de leur caractère.

*Signs of the Times*, April 15, 1886, § 10, 11; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 256, 257.

Mardi, le 6 mai 2014

### **La puissance de la loi**

La loi est le détecteur du péché. Nous avons un témoignage inspiré à ce sujet. Paul déclare : « Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit

par le commandement, et par lui me fit mourir. » (Rom. 7 :9-11) Voici l'œuvre que la loi accomplira pour chaque personne qui vit dans le péché. La loi montre le péché et le condamne, et envoie le pécheur à Christ pour le pardon et la purification.

*North Pacific Union Gleaner*, March 17, 1909, § 5.

Paul décrit son expérience en déclarant : « Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. » (Rom. 7 :9) Il vit son besoin d'un Sauveur. Regardant à la grande référence de la justice, il se vit comme un pécheur à la lumière de la loi. Mais regardant le visage de Christ, il pouvait dire en complète assurance : « C'est une parole certaine et entièrement digne d'être reçue, que Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier. » (1 Ti 1 :15) Il pouvait se réjouir du fait que les dispositions avaient été faites pour sa rédemption, par les mérites du sang du Fils unique de Dieu, et ce pardon pouvait être écrit à la place du sien. Il était évident pour lui que la loi n'annulait aucun iota de Sa justice, mais par le sacrifice rédempteur, par la justice imputée de Christ, le pécheur repentant se tenait justifié devant la loi. *Review and Herald*, May 23, 1899, § 7.

Paul déclarait : « Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. » (Ro. 7 :9) L'apôtre reconnaissait les exigences de la loi et ne résista pas parce qu'elle lui révélait sa vraie condition. Il reconnaissait la similitude qu'elle présentait à son cas, mais il ne dit pas de la loi : « nettoie moi, purifie moi. » Il se tournait directement au Calvaire. Il est tombé sur le Rocher Jésus-Christ, et fut brisé. Il savait que la repentance n'avait pas besoin d'être repentie. Il comprit que « par les œuvres de la loi, aucune chair ne sera justifiée. » Car ce n'est pas le rôle de la loi de sauver, mais de condamner ; non pas de pardonner, mais de convaincre. En aucun cas elle ne peut réduire la rigueur de ses exigences. Si un seul commandement peut être mis de côté, toute la loi peut être abolie ; car changer n'importe quel commandement pour sauver un fautif annulerait tout effet de la valeur du reste. La loi ne peut sauver ceux qu'elle condamne, elle ne peut secourir celui qui périt. Il n'y a qu'un seul espoir pour le pécheur. Est-ce que c'est dans les cérémonies extérieures ? Dans l'exécution rigoureuse des devoirs religieux ? Est-ce que c'est en se lamentant et en se frappant la poitrine, et en consacrant des heures à la prière et à la méditation en pratiquant le renoncement à soi-même ? En donnant aux pauvres et en faisant des œuvres méritoires ? Non, aucune de ces choses n'aura quelque valeur pour le salut de l'âme. La question est posée : « Est-ce que le Seigneur sera satisfait avec des milliers de béliers ou avec des dizaines de milliers de rivières d'huile ? Est-ce que je donnerai mon premier-né pour ma transgression, le fruit de mes entrailles pour le péché de mon âme ? » Non, aucun homme ne peut se tenir devant Dieu avec ses propres mérites. Ceux qui sont sauvés, seront sauvés parce que Jésus a payé la dette toute entière ; et l'homme ne peut rien faire, absolument rien, pour mériter le salut. Le Christ déclare : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire. » Alors à qui revient le mérite ? Le Rédempteur en est l'acteur total. Toutes les capacités de l'homme ne viennent que de Christ, et nous pouvons dire de nos meilleures réussites, « toutes choses viennent de toi, et tout vient de toi, et nous recevons de ta main ce que nous t'offrons. » (1 Chr. 29 :14b)

C'est la grâce de Christ d'attirer les hommes vers Lui, et en Lui seul est l'espoir et le salut pour le pécheur. L'homme est indigne de toute faveur de Dieu ; mais lorsque le Christ devient sa justice, il peut demander et recevoir, dans Son nom et à travers Son mérite la grâce et la faveur de Dieu. Jésus a porté la juste pénalité de la loi, afin que nous puissions avoir Sa grâce ; mais ce fait ne signifie pas l'annulation de la loi. Paul demande : « Est-ce que nous annulons la loi par la foi ? A Dieu ne plaise, nous confirmons la loi. » La grâce du Christ est accordée au pécheur repentant pour qu'il puisse être amené en harmonie parfaite avec le gouvernement du ciel. Dans la croix, la miséricorde et la vérité se rencontrent, la justice et la paix s'embrassent.

*Signs of the Times*, November 10, 1890, § 1, 2.

Mercredi, le 7 mai 2014

### **La loi impuissante**

Ceux qui cherchent le salut doivent entreprendre ce travail avec intelligence. La Parole de Dieu est notre livre de textes. Elle nous déclare ce qu'est le péché et nous en montre le remède. Quand l'homme de loi demanda : « Maître que dois-je faire pour hériter la vie éternelle ? » Le Christ le renvoya à la loi : « Qu'est-il écrit dans la loi ? » demanda-t-il : « Qu'y lis-tu ? » L'apôtre nous déclare : « Le péché est la transgression de la loi. » La conviction du péché est le premier pas vers la conversion ; et la loi de Dieu est l'instrument pour convaincre le pécheur. C'est la sainte loi qui découvre les difformités de caractère, qui met le doigt sur le péché.

Et quand l'homme est convaincu de péché, quand il prend conscience de sa condition perdue et inachevée, Jésus se révèle un Sauveur qui pardonne du péché. A travers Lui le pécheur peut obtenir le pardon quoiqu'il ait failli d'une façon si complète dans son devoir d'obéir à Dieu. Mais le salut n'est jamais obtenu en abolissant la loi, ou en réduisant ses exigences sacrées. *Signs of the Times*, November 26, 1885, § 7, 8.

La conviction du péché est le premier pas dans la conversion, et par la loi vient la connaissance du péché. Quand le pécheur prend conscience de son péché il est alors dans la condition d'être attiré à Christ par l'amour incroyable qui a été manifesté pour lui sur la croix du Calvaire. Quand il est humble et pénitent, il ne cherche pas le pardon dans la loi qu'il a violée, mais il tourne ses regards vers Dieu qui a fourni le pardon et la sanctification par Son Fils bien-aimé. Alors qu'il contemple l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde, son amour pour Lui grandit et en contemplant il devient changé en Son image. L'apôtre écrit : « Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus-Christ. » Le Souffrant miséricordieux et saint a porté nos péchés, afin que le plan du salut puisse être ouvert devant l'homme, et que quiconque croit en Lui ne périsse pas mais qu'il ait la vie éternelle.

Tous ceux qui voient leur propre ignorance et leur propre péché, auront une appréciation de la grande œuvre de la rédemption, par lequel l'homme est choisi comme l'objet de la patience et de la gentillesse bienveillante de Dieu. Lorsque l'homme voit l'état de péché de sa nature à la lumière de la loi, il prendra conscience de son grand besoin d'un Sauveur. Nous devrions tous sonder les Ecritures afin de nous familiariser avec les conditions du salut par lesquelles la réconciliation peut être établie entre l'homme et Dieu. L'homme doit trouver le sentier qui conduit à la maison du Père et chaque pas qui nous éloigne de la transgression est un pas dans la direction du Paradis.

Chaque pas dans la repentance, la contrition, l'obéissance et la foi est un pas dans la direction du Père. La vraie foi en Christ nous amènera à l'obéissance aux exigences de Dieu.

*Signs of the Times*, July 7, 1890, § 5, 6.

Jeudi, le 8 mai 2014

### **La malédiction de la loi**

Les types et les ombres du service lévitique, avec les prophéties, ne donnaient aux Israélites qu'une vue peu claire de la miséricorde et de la grâce que le Christ a révélées au monde. La signification des types et des ombres annonçant le Christ fut dévoilée à Moïse. Il a vu la fin de ce qui allait être aboli quand par la mort du Christ le type rencontrerait son antitype. Il comprit que l'homme ne peut observer la loi morale que grâce au Christ. En transgressant cette loi l'homme avait introduit le péché dans le monde, et par le péché la mort. Le Christ devint la propitiation pour le péché de l'homme. Il offrit sa perfection de caractère en lieu et place de l'état de péché de l'homme. Il prit sur lui la malédiction attachée à la désobéissance. Les sacrifices et les offrandes préfiguraient le sacrifice qu'il allait accomplir. L'agneau immolé était un type de l'Agneau qui ôte le péché du monde.

De voir ce que représentait ce qui allait être aboli, le Christ révéla dans la loi, le visage de Moïse en était illuminé. Le ministère de la loi gravée sur des pierres était un ministère de mort. Sans Christ, le transgresseur resterait sous la malédiction prononcée par la loi, sans aucun espoir de pardon. Le ministère n'avait aucune gloire par lui-même ; c'est le Sauveur promis, révélé dans les types et les ombres, qui rendait glorieuse la loi morale. ...

Le Christ a porté la malédiction de la loi, il a été frappé de sa pénalité, il a mis en exécution le plan grâce auquel l'homme est mis en état d'observer la loi de Dieu et d'être agréé à travers les mérites du Rédempteur ; par son sacrifice la loi a été couverte de gloire. Dès lors la gloire de ce qui ne saurait être aboli, - la loi divine des dix commandements, sa règle de justice, - a été pleinement reconnue par ceux qui ont vu la fin de ce qui a été aboli.

« Nous tous qui, le visage, découvert, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur, l'Esprit. » (2 Corinthiens 3 : 18) Le Christ est l'avocat du pécheur. Ceux qui acceptent son Evangile le contemplent à visage découvert. Ils comprennent quelle a été sa mission par rapport à la loi et ils rendent hommage à la sagesse et à la gloire de Dieu manifestées par le Sauveur. La gloire du Christ éclate dans la loi, qui est la transcription de son caractère ; son pouvoir transformateur agit dans l'âme jusqu'à ce que les hommes soient amenés à lui ressembler. Ils deviennent participants de la nature divine et vont sans cesse croissant à l'image du Sauveur, avançant pas à pas, se conformant toujours plus à la volonté de Dieu, jusqu'à atteindre à la perfection.

Il existe une parfaite harmonie entre la loi et l'Evangile. Ils s'appuient mutuellement. Avec toute sa majesté la loi affronte la conscience ; elle fait sentir au pécheur combien il a besoin du Christ en tant que propitiation pour le péché. L'Evangile reconnaît l'autorité et l'immutabilité de la loi. « Je n'ai connu le péché que par la loi », déclare Paul (Romains 7 : 7). Le sentiment du péché, provoqué par la loi, jette le pécheur aux pieds du Sauveur. Dans son besoin l'homme peut invoquer le puissant

argument fourni par la croix du Calvaire. Il peut s'approprier la justice du Christ, communiquée à tout pécheur repentant.

*Review and Herald*, April 22, 1902, § 6, 7, 19-21;  
*Messages choisis*, vol. 1, pp. 279, 282, 283,

En devenant le substitut de l'homme et en portant la malédiction qui devait tomber sur ce dernier, le Christ s'est donné lui-même en faveur de la race humaine, afin de maintenir l'honneur sacré et élevé de la loi de son Père. D'une part Il est venu pour convaincre les hommes de péché, - qui est la transgression de la loi - et d'autre part, par sa médiation divine, les ramener à obéir aux commandements divins. Dieu a remis le monde entre les mains du Christ pour lui donner la possibilité de satisfaire entièrement aux exigences de la loi et de rendre évidente la sainteté de chacun de ses principes.

*Signs of the Times*, December 22, 1914, § 12; *Pour mieux connaître Jésus-Christ*, p. 19.

Vendredi, le 9 mai 2014

**Pour aller plus loin**

*Jésus-Christ*, chapitre 79, « Tout est accompli », pp. 762-770.